

*Rapport du comité de sélection*

[Français]

**Le président suppléant (M. Corbin):** Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

[Traduction]

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**M. le vice-président:** Quand la séance a été suspendue à 13 heures, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) avait la parole.

**M. Crosby:** Monsieur le Président, avant la pause, j'avais expliqué que nous nous opposons non pas uniquement au rapport du comité de sélection quant à la composition des comités permanents, mais aussi à l'attitude du gouvernement à l'égard de la réforme parlementaire. L'attitude qu'il a adoptée est tellement arrogante et inflexible que cela risque de détruire entièrement ce que le comité voulait accomplir grâce à la réforme parlementaire.

Le comité de sélection a exigé que 18 des 20 comités permanents comptent au plus dix membres. Il n'a alloué que trois membres à l'opposition officielle et un au Nouveau parti démocratique au sein de chacun de ces comités. De toute évidence, monsieur le Président, comme nous l'avons déjà dit, cela ne reflète pas le nombre de députés que chaque parti compte à la Chambre des Communes. Par l'entremise de ses représentants au sein du comité de sélection, le gouvernement a simplement respecté la volonté de la majorité sans tenir compte des droits de la minorité. Parce que nous tenons aux principes démocratiques, nous nous opposons à cette façon d'imposer la volonté de la majorité. La Chambre des communes est après tout le foyer de la démocratie au Canada.

Examinons un instant l'objectif de la réforme parlementaire. Nous savons que les comités de toutes les démocraties parlementaires jouent un rôle important dans l'appareil législatif au sens le plus large du terme. Les comités du Parlement ou du Congrès, selon le cas, jouent divers rôles dans divers pays. Au Royaume-Uni, les comités parlementaires jouent un rôle relativement secondaire et s'occupent surtout des mesures législatives sans pouvoir mener des enquêtes. Par ailleurs, aux États-Unis, les comités du Congrès sont sous bien des aspects les éléments les plus puissants du Congrès et traitent de toutes sortes de questions. Tout le monde sait qu'une mesure ne peut pas être adoptée par le Congrès si elle n'est pas approuvée par le comité idoine.

Il est intéressant de noter, monsieur le Président, que d'après un rapport que je lisais récemment au sujet des comités créés par les assemblées législatives américaines, il semblerait que le pouvoir de décision sur des questions d'importance appartenait

dans 24 p. 100 des cas au comité comme tel, contre 26 p. 100 au président du comité. Ainsi, monsieur le Président, les comités établis par certaines assemblées législatives jouent un rôle très important.

A mon avis, le comité de la réforme parlementaire visait justement, entre autres, à faire en sorte que les comités de la Chambre des communes jouissent d'un pouvoir et d'une autorité analogues. Mais, comme je l'ai dit, le gouvernement est déjà allé à l'encontre de l'esprit qui animait le comité et il a bloqué ce transfert de pouvoir, de sorte que les députés de la Chambre des communes vont continuer d'être assujettis à la volonté de la majorité et perdront le droit de représenter les électeurs canadiens ainsi que leurs intérêts par le truchement des comités parlementaires.

Je tiens à souligner encore une fois, monsieur le Président, l'attitude arrogante et figée de ce gouvernement qui refuse de collaborer avec les députés des Communes pour en arriver à une entente sur la nomination des membres des comités parlementaires qui soit acceptable de part et d'autre et qui permette aux députés de travailler ensemble afin d'aider la population canadienne et les personnes qui ont des intérêts particuliers à les faire valoir devant le Parlement.

Je croyais que la réforme parlementaire avait pour but d'accroître l'efficacité du Parlement en permettant aux députés de mieux s'acquitter de leur mandat et, par conséquent, de mieux servir leurs électeurs et l'ensemble de la population canadienne. Mais si le gouvernement ne change pas d'attitude, monsieur le Président, ce but ne pourra être atteint. Les députés doivent tâcher de se rapprocher davantage de la population.

C'est ce qui ressort des nombreux témoignages qui existent sur le sujet; je voudrais me reporter en particulier aux propos d'Arthur Lower, cet historien canadien réputé qui a livré ses observations sur la réforme parlementaire et notamment sur les révisions proposées par le comité de la réforme parlementaire. Voici ce qu'il a déclaré à la revue *Maclean's*:

Je dirais que ces changements revêtent relativement peu d'importance, car ce ne sont pas des modifications mécaniques qui s'imposent au Parlement. La tâche à accomplir est, malheureusement, beaucoup plus difficile: changer l'attitude des êtres humains. Il nous faut à Ottawa des députés plus compétents, plus sensés, moins égoïstes, moins intéressés et moins partiaux. C'est le calibre de nos représentants qui doit être amélioré.

Cet éminent Canadien a bel et bien mis le doigt sur le problème. A quoi bon modifier le processus et les procédures si les députés ne changent pas d'attitude? Je ne crois pas que les représentants de l'opposition officielle aient à le faire. C'est l'attitude du gouvernement à l'égard de l'efficacité du Parlement et de ses députés qui laisse à désirer. Je suis convaincu que lorsque M. Lower parle d'égoïsme, il songe aux députés du gouvernement et non à ceux de l'opposition. Et c'est à cette nature égoïste et intéressée qu'une réforme du Parlement, ou des institutions parlementaires, doit s'attaquer.